

CVR : des exhumations polémiques en période pré-électorale

Recherche de la vérité ou manipulation politique ?



Le président de la CVR, Pierre Claver Ndayicariye portant des gants rouges à l'œuvre sur le terrain des exhumations



Editorial

Alors que la fièvre électorale monte d'un cran, la CVR atteint sa vitesse de croisière dans l'exhumation des restes des victimes des horreurs du passé : environ 270 ossements déterrés dans le périmètre de l'ancien marché de Kamenge et les ossements de plus de 6000 victimes exhumés à Karusi pour le seul mois de janvier 2020. Parallèlement, la polémique enfle sur l'identité des victimes et des auteurs de ces crimes sur les réseaux sociaux burundais à quelques mois des élections présidentielles, législatives et communales du 20 mai 2020¹. Le débat politique qui devait être focalisé sur le bilan des 15 ans au pouvoir du CNDD-FDD, les programmes politiques des candidats et la tenue des élections libres, apaisées, démocratiques et transparentes est détourné par cette polémique inutile dans l'immédiat. En effet, la recherche de la vérité sur les crimes du passé en général et l'identification des restes des victimes exhumés et des auteurs de ces crimes en particulier est un long processus qui pourrait s'étendre sur plusieurs années voire des décennies au regard des moyens limités de la CVR par rapport à sa mission d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme de 1885 à 2008.

Dans ce contexte pré-électoral, tout semble mis en œuvre par le Gouvernement CNDD-FDD pour garder l'opinion publique braquée uniquement sur les opérations d'excavation des fosses communes par la CVR sans fournir assez d'éclairage sur l'identité des victimes, les auteurs, les circonstances des massacres dans le temps et l'espace. Le choc et l'émotion à la vue des ossements déterrés se transforment en déchainement des passions et d'accusations globalisantes dans un pays comme le Burundi où, selon l'ONG RCN, Justice & Démocratie « **la vérité des communautés sur les conflits est tronquée selon les lignes d'appartenance ethnique. Il existe une histoire tutsie et une histoire hutue. Ces vérités se sont construites en réaction aux épisodes violents que le pays a connus creusant progressivement un fossé entre les Hutus et les Tutsis. Elles sont marquées par la haine de l'autre et les rancœurs, et sont enracinées au plus profond du subconscient.** »²

L'espace démocratique reste verrouillé depuis 2015 et toute voix critique sur les défis de bonne gouvernance, de corruption et de respect des droits civils et politiques est étouffée. Les associations et les médias libres sont suspendus ou radiés depuis 2015 alors que pendant les élections antérieures à la crise en 2005 et 2010, ils étaient les partenaires de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dans la formation civique des électeurs et le reportage à travers la synergie des médias.

Dans cette nouvelle édition du Bulletin de Justice, SOS-TORTURE BURUNDI se penche sur cette problématique qui apparaît comme une tentative du Gouvernement d'instrumentaliser la Justice transitionnelle à travers la CVR comme ce fut le cas en octobre 2018 à veille le 5ème round des pourparlers inter burundais du 24 au 29 octobre 2018.³ Des recommandations sont également formulées à l'endroit de la CVR car sa non-contribution éventuelle au droit de savoir de toutes les victimes (hutu, tutsi, twa, étrangers), au droit de justice, au droit de réparation et aux mécanismes de non-répétition pourrait se répercuter fatalement sur les générations actuelles et à venir.

La Rédaction

¹ Les élections des Sénateurs sont prévues le 20 juillet 2020 tandis que celles des conseils et des chefs des collines / quartiers auront lieu le 24 août 2020.

² RCN JUSTICE & DEMOCRATIE, *Justices transitionnelles : oser un modèle burundais*, PUF, 2013, 216 p.

³ <http://sostortureburundi.over-blog.com/2018/12/crimes-graves-au-burundi-pour-une-jurisdiction-mixte-ou-internationale-capable-de-garantir-un-proces-equitable.html>

« Un besoin de reconnaissance d'actes de génocide spécialement en 1972 et en 1993 par les victimes »

La CVR est régie par la loi n°1/022 du 6 novembre 2018 portant modification de la loi N°1/18 du 15 mai 2014 portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité Réconciliation (CVR). Elle est chargée d'enquêter et d'établir la vérité sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire durant la période allant du 26 février 1885 au 4 décembre 2008.

Au cours du premier mandat de 4 ans qui a expiré en décembre 2018 sous la présidence de Mgr Jean-Louis Nahimana, la CVR a pu inventorier dans les 18 provinces du pays, dans toutes les 119 communes et sur près de deux mille collines et quartiers, auprès des 67 mille déposants, « **des informations très fouillées sur les principales violations des droits humains commises lors des crises de 1965, 1969, 1972, 1988, 1991, 1992 et de 1993 à 2008, année de la fin officielle de la belligérance au Burundi** ». Elle a répertorié 4400 fosses communes et elle a retenu plusieurs leçons en termes des besoins pour la réconciliation dont « **la reconnaissance des souffrances par les victimes, un besoin d'enterrer dignement les morts, un besoin de reconnaissance des actes de génocide spécialement en 1972 et en 1993** ».⁴

Le nouveau mandat de la CVR sous la présidence de l'Ambassadeur Pierre Claver Ndayicariye et son équipe de 13 commissaires, à l'œuvre depuis le 6 décembre 2018, expirera en décembre 2022. Sa mission d'enquête est chronologiquement plus élargie, de 1885 à 2008 alors qu'initialement, la période d'enquête de la CVR s'étendait de 1962 à 2008.

Dans son rapport d'étape portant sur l'année 2019 présenté le 14 janvier 2020 au congrès du Parlement, Pierre Claver a indiqué que son institution poursuit « **l'identification des fosses communes où ont été enterrées les victimes des différentes crises qu'a connues le Burundi, etc. Ces fosses ont été retrouvées notamment en Mairie de Bujumbura dans l'Usine METALUSA, tout près du marché de la zone Kamenge, à Ndurumu en commune Marangara de la province Ngozi, à Gitaza en commune Muhuta de la province Rumonge, etc.** »

Monsieur Ndayicariye a également indiqué « **qu'un effectif provisoire de 142.505 personnes tuées a été jusqu'ici recensé** » et qu'« **une Commission d'enquête sur les tueries des étudiants de l'Université du Burundi dans la nuit du 11 au 12 juin 1995, a été mise en place** ».⁵

4 <https://cvrburundi.bi/remise-et-reprise-a-la-commission-verite-et-reconciliation/>

5 <http://www.senat.bi/?p=7309>

Des exhumations en période pré-électorale qui réveillent les démons de la haine ethnique

Si le droit de savoir et la reconnaissance de la souffrance des proches des victimes des affres du passé sont légitimes, on peut s'interroger sur les mobiles qui poussent la CVR à précipiter les opérations d'exhumation des restes humains en plein tourbillon électoral ?

Le Président de la CVR n'ignore pas ce contexte car le 27 juin 2019, il présentait le plan d'action stratégique de la CVR pour la période de trois ans (2019-2022) comme **«un document de pilotage formé de seize éléments principaux dont l'analyse du contexte sociopolitique, la vision, les missions et les valeurs de cette commission, l'analyse stratégique...»**.

A la préoccupation d'un participant à la séance, Nestor Bankumukunzi, président du CNC, qui s'inquiétait d'un probable handicap de la CVR compte tenu de la période électorale, M. Ndayicariye tranquillisa en admettant que **« la CVR compte effectuer des descentes sur terrain cette année et en 2020, elle fera le travail de bureau ... Nous ferons le dépouillement et travaillerons sur des données de l'équipe sortante »**⁶.

Mais, cela n'a pas empêché la CVR de procéder à l'exhumation des restes des victimes au marché de Kamenge (270 victimes) et en province de Karusi (plus de 6000 victimes) au mois de janvier 2020. La phase 2 d'exhumation « des fosses communes de 1972 » commence bientôt non loin de l'IRAZ sur la route Gitega-Ngozi.⁷

Alors que le moment était propice à la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) de procéder à l'éducation civique des électeurs pour les prochains scrutins de mai 2020, ces découvertes suscitent beaucoup d'émoi dans le pays et en particulier à Kamenge comme à Karusi.

Dans les médias et sur les réseaux sociaux, la polémique enfle sur l'identité des victimes et des auteurs. Le président de la CVR, Pierre Claver Ndayicariye, hutu et natif de la même province de Karusi, tient un langage confus pour échapper à la critique de cibler pour l'instant les fosses où les victimes hutu sont enterrées : **« La CVR elle n'est pas là pour en premier lieu vous dire que ce sont des Hutu ou des Tutsi qui ont été assassinés, ce sont des Burundais en premier lieu »**.

Toutefois Pierre Claver Ndayicariye évoque le contexte de la répression aveugle de 1972 sous le président Michel Micombero dont les Hutu ont été largement victimes : **« Dans ces fosses communes, nous avons le renseignement qu'il y a des prêtres, des militaires, des gendarmes, des commerçants, des enseignants, des élèves de l'école secondaire, de l'université, des paysans au statut confortable »**⁸.

⁶ <https://ppbdi.com/index.php/extras/politique-cooperation-actualite-internationales/13661-cvr-presentation-du-plan-d-action-strategique>

⁷ <https://www.burundi-forum.org/38645/>

⁸ <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200207-burundi-d%C3%A9couverte-fosses-communes-datant-1972-bord-rivi%C3%A8re-ruvubu>

Mais, il garde le silence sur le massacre des Tutsi dans la même province de Karusi en 1993 par des Hutu du Frodebu au lendemain de l'assassinat du président Melchior Ndadaye où « **des milliers de Tutsi sont morts, tués à l'arme blanche, brûlés vifs et enterrés vivants, ligotés et noyés à cause de leur appartenance ethnique et /ou politique. Des femmes ont été éventrées, des hommes ont été émasculés et crucifiés, des enfants ont subi des atrocités inqualifiables** »⁹.

Manifestement, la CVR a pris la mesure de déterrer les restes des victimes pour les enterrer dignement alors qu'elle est pour l'instant dans l'incapacité technique de procéder à la datation précise des ossements découverts et de donner la lumière sur l'identité des victimes et des auteurs de ces crimes.

Les besoins matériels et financiers de la CVR pour la couverture de son plan stratégique de 2018 à 2022 sont estimés 21.297.595.195 FBU soit 11.655.290,18 dollars américains. Puis, elle n'est pas encore dotée des techniques modernes dont le carbone 14 utile pour la datation des vestiges¹⁰.

Lors de la présentation du rapport d'étape au parlement le 14 janvier 2020 déjà mentionnée, Pierre Claver Ndayicariye a soumis aux députés les problèmes essentiels qui handicapent le bon déroulement des activités à savoir le manque de moyens de déplacement, le budget et le personnel insuffisant, inexistence de séances de renforcement de capacités à l'étranger ainsi que l'exigüité du bureau abritant cette Commission.

En octobre 2018, les Parlementaires avaient contrecarré la tentative d'instrumentalisation de la CVR

Lors de l'analyse du contenu du rapport provisoire de la CVR vers la fin de son premier mandat, le 10 octobre 2018, les Parlementaires avaient désapprouvé à l'unanimité sa mesure de procéder à l'exhumation des ossements afin de procéder à l'enterrement digne des victimes.

Pour Gélase Ndabirabe, président de la commission permanente des affaires politiques, administratives, des relations extérieures de l'Assemblée nationale : « **On ne peut pas parler d'enterrement des restes avec dignité alors que les présumés auteurs des actes macabres ne sont encore ni auditionnés, ni identifiés, ni les victimes connues** ».

Le président de l'Assemblée nationale est allé jusqu'à affirmer qu'enterrer les ossements équivaut à occulter les preuves des massacres au Burundi. « **Nous pouvons les conserver dans un mémorial pour que les générations futures sachent qu'il y a eu des massacres dans un tel endroit et qu'ils prennent conscience qu'ils doivent éviter cela** »¹¹.

Emboîtant le pas aux Parlementaires, Aloys Batungwanayo, président de l'association AMPCI-Girubuntu et futur membre de la CVR pour le mandat 2018-2022) estimait que « **l'identification des**

9 JEAN PIERRE CHRETIEN, *Burundi, la fracture identitaire: logiques de violence et certitudes*, 1993-1996 Editions KARTHALA, 2002 - 468 pages

10 <http://www.assemblee.bi/spip.php?article2100>

11 <https://www.iwacu-burundi.org/enterrement-des-ossements-le-parlement-desavoue/>

restes est un travail de longue haleine, voire impossible car parfois des familles ont été décimées ou massacrées dans des endroits dont elles ne sont pas originaires ». Il recommandait à la commission de faire une campagne de sensibilisation dans tout le pays. Elle permettrait de faire comprendre à la population la complexité entourant l'identification des corps.¹²

Un mois plus tôt, en septembre 2018, une « *association des victimes et rescapés du génocide commis contre les Hutus pendant et après 1972* » avait érigé un mémorial sur le site de Nyambeho en commune de Giheta mais paradoxalement sans l'accord de la CVR ni de l'administration provinciale de Gitega. Acculé par de nombreuses critiques, le Gouverneur de Gitega a dû adresser une correspondance au responsable de cette association, Déogratias Nkinahamira, pour lui signifier son désaccord et lui avait intimé l'ordre d'enlever la pancarte dans un délai ne dépassant pas 8 jours.¹³ Le monument a été détruit par après.

Toutes ces mises en scène s'inscrivaient dans la tentative du Gouvernement d'instrumentaliser la CVR pour s'absenter au 5ème round des pourparlers inter burundais, prévus du 24 au 29 octobre 2018 à Arusha en Tanzanie. Une des raisons qu'il a avancées sur son compte tweeter est que « *le mois d'octobre est un mois de deuil au Burundi* » d'où il a suggéré « *un report de la session que la facilitation a convoquée le 24 octobre et garde l'espoir que cette dernière s'associe comme d'accoutumée, aux Burundais dans ces moments de tristesse* »¹⁴.

Anicet Niyonkuru, Secrétaire Exécutif du CNARED à l'époque considérait le motif avancé par le Gouvernement comme « *un prétexte fallacieux et enfantin, car ce gouvernement n'a jamais décrété un seul jour de deuil pour ces deux héros depuis qu'il est au pouvoir* »¹⁵.

Conclusion : Déjouer les stratégies de distraction et de la manipulation

Le Burundi est confronté à de nombreux défis de gouvernance et de consolidation de l'État de droit qui se sont multipliés avec la crise de 2015. L'espace démocratique reste verrouillé et toute voix critique sur les défis de bonne gouvernance, de corruption et de respect des droits civils et politiques est étouffée.

La récente suspension de l'ONG PARCEM le 3 juin 2019 alors que la CENI allait annoncer le calendrier le 28 juin 2019 est bien illustrative.¹⁶ Cette association avait lancé la campagne intitulée « *Ukuri Ku Biduhanze, la vérité sur les problèmes auxquels nous faisons face* ».¹⁷ Un peu avant, le 27 mars 2019, le CNC avait prolongé les sanctions qui touchent la BBC et la VOA depuis mai 2018.

Lors du débat du 9 octobre 2020, des Parlementaires et des membres de la CVR sur la problématique de gestion des mémoires blessés, « *le premier vice-président de l'Assemblée nationale, Agathon*

¹² <https://www.iwacu-burundi.org/enterrement-des-ossements-le-parlement-desavoue/>

¹³ <http://www.iwacu-burundi.org/gitega-demoli-comme-il-a-ete-construit/>

¹⁴ <https://www.voaafrique.com/a/burundi-dernier-round-du-dialogue-de-sortie-de-crise-sans-le-gouvernement/4626894.html>

¹⁵ <http://sostortureburundi.over-blog.com/2018/12/crimes-graves-au-burundi-pour-une-juridiction-mixte-ou-internationale-capable-de-garantir-un-proces-equitable.html>

¹⁶ <https://www.iwacu-burundi.org/la-ceni-presente-le-calendrier-electoral-de-2020/>

¹⁷ <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20190618-burundi-ong-parcem-suspendue>

Rwasa (par ailleurs président du parti CNL), dont les militants sont quotidiennement tués, kidnappés ou arrêtés à la pelle, se demande comment panser les anciennes plaies alors que celles d'aujourd'hui sont encore horriblement béantes et fraîches». «*Tout en reconnaissant l'importance du devoir de mémoire, je me demande comment ce dernier sera exploité au Burundi dans un contexte actuel*», a-t-il déclaré¹⁸.

Dans sa résolution du 16 janvier 2020 sur le Burundi¹⁹, le Parlement européen évoque des indicateurs de la Banque mondiale alarmants : la croissance économique du Burundi à 1,8 % en 2019, contre 1,7 % en 2018; le budget général de l'État pour 2019-2020 présente un déficit de 189,3 milliards de BIF (14,26 %) et que, pour la même période en 2018-2019, le déficit s'élevait à 163,5 milliards de BIF.

Selon toujours la même résolution, le Haut- Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime que 369 517 réfugiés burundais se trouvaient dans des pays voisins au 30 septembre 2019; qu'au total, 78 000 réfugiés sont retournés volontairement au Burundi depuis septembre 2017; que 130 562 Burundais ont été déplacés à l'intérieur du pays depuis le 28 février 2019.

L'impasse dans laquelle se trouve la recherche d'une solution politique par le dialogue inter-burundais menace sérieusement la tenue des élections prévues pour mai 2020, selon toujours la même résolution du Parlement européen.

C'est dans ce climat délétère que le Gouvernement et le CNDD-FDD veulent détourner l'attention de la population sur les vrais problèmes auxquels les populations sont confrontées en embarquant toute l'opinion sur les crimes du passé pour des calculs électoralistes.

L'ONG Justice et Démocratie, qui a mené des activités au Burundi dans le cadre de la Justice transitionnelle depuis la signature de l'Accord d'Arusha en août 2000 indique que « **Le discours politique des autorités burundaises est marqué par l'histoire des violences que le pays a connues. La falsification, la globalisation ou l'effacement de faits historiques servent le processus d'accès et de maintien au pouvoir en s'appuyant notamment sur l'exacerbation des appartenances ethniques. Les violences commises par certains sont attribuées à un groupe ethnique dans son ensemble.** » La même ONG précise en outre que « **L'expression des victimes hutues notamment les victimes de 1972 semble actuellement facilitée du fait que le pouvoir est à dominante hutue et enclin à relayer leurs souffrances sur la scène politique, et à contrario, l'expression des Tutsis victimes de 1993 est entravé par ces mêmes équilibres politico-ethniques qui jouent en leur défaveur** »²⁰.

Les acteurs politiques, les leaders d'opinion et défenseurs des droits de l'homme devaient se garder, particulièrement en cette période électorale, de tomber dans le piège de la manipulation ethnique en recentrant le débat sur la recherche objective de la vérité sur le passé douloureux au profit de la réconciliation nationale dans le respect des normes et des principes de la bonne gouvernance et de respect des droits de l'homme. Les Burundais, toutes ethnies confondues, ont perdu les leurs en 1965, 1969, 1972, 1988, 1991, 1993 et de 1994 à 2008. La CVR a l'obligation légale et morale d'apporter la lumière sur toutes ces tueries indépendamment de l'appartenance politique ou ethnique des victimes et des auteurs y compris ceux du CNDD-FDD.

18 <https://www.burundidaily.net/single-post/2019/10/11/Les-d%C3%A9put%C3%A9s-burundais-glosent-sur-les-fosses-communes-en-plein-carnage>

19 Résolution du Parlement européen du 16 janvier 2020 sur le Burundi, notamment la liberté d'expression (2020/2502(RSP))

20 RCN JUSTICE & DEMOCRATIE, op. cit. p.49-74